Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20251010-2025-65-AR
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Saint-Nom-la-Bretèche

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/65

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-05/10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR CONFIÉE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Service Direction Générale
N/REF : GS/BV

Objet : Mission AMO procédure de délégation de service public gestion du multi-accueil

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU la délibération n° 2025-17 du 25 mars 2025, approuvant le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion par voie d'affermage du Centre multi-accueil « Petit-Prince », sis 3 place Henri Hamel à Saint-Nom-la-Bretèche pour une durée de cinq ans (2026-2030);

VU la consultation lancée le 25 juillet 2025 sur la plateforme dématérialisée www.achatpublic.com, ainsi qu'au Moniteur et au BOAMP via le site www.marchesonline.fr, en vue d'ouvrir l'appel à la concurrence, le délai de dépôt des offres étant fixé au 15 septembre 2025 à 12h.

CONSIDERANT que quatre candidats ont présenté une offre de reprise en gestion de l'équipement ;

CONSIDERANT l'opportunité de compléter la préanalyse qui a été effectuée de cette procédure, et d'assister la commission de délégation de service public dans l'analyse, le choix des candidats pressentis pour une éventuelle négociation, le pilotage de ladite négociation et l'aide à la présentation du rapport du maire à l'attention du conseil municipal pour l'attribution du marché de concession d'affermage ;

CONSIDERANT la proposition de mission d'assistance de la société enc2, 68 avenue Pierre Grenier, 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par son président, Monsieur Emmanuel DUSOLLIER,

DÉCIDE :

Article 1 : de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la phase terminale de la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public pour la gestion du centre multi-accueil « Petit-Prince » à la SAS enc2, 68 avenue Pierre Grenier, 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par son président, Monsieur Emmanuel DUSOLLIER,

Article 2 : Dit que ladite mission d'assistance est au prix forfaitaire de 4500€HT, soit 5400€TTC ;

Article 3 : Précise que les modalités de facturation s'entendent du versement de 50% du montant forfaitaire à l'établissement du bon de commande, et du solde à l'achèvement de la mission.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 10 octobre 2025

MAIRIE DE ST NOM LA BRETÈCHE 78860

Le Maire,
1er Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 10/10/2021
Document rendu exécutoire le 10/10/2021
Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER